

Règlement du tournoi 1er Afterwork DM de Montgeron

Mardi 18 février 2025 (19h-00h30).

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours ...

Art.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.3 Le juge-arbitre du tournoi sera **Ronan NOGRE**. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout.e badiste qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art.4 Chaque participant.e inscrit.e au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un.e badiste ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non- participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art.5 Le GEO de la compétition est Marjorie BOUNHOL tournoidemontgeron@gmail.com et le tournoi se déroulera au gymnase **Alice Milliat (ancien COSEC Pompidou), chemin Maurice Garin, 91230 Montgeron dans lequel 5 terrains** de jeu seront installés.

Art.6 Ce tournoi de mixte est organisé par série, les classements autorisés vont de P11 à N3 compris. Le surclassement n'est pas autorisé. **5 séries sont proposées en Mixte : N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/NC**

Art.7 Les classements seront pris en compte au **06 février 2025**.

Art.8 La compétition se jouera uniquement en poules uniques et les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires inscrites. Le comité organisateur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est (possibilité de fusionner ou scinder les tableaux).

Art.9 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.10 La date limite d'inscription est fixée au **05 février 2025**. Tirage au sort le **08 février 2025**.

Art.11 Le montant des droits d'engagement est de **12€** (participation fédérale de 2€ incluse). Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).

Art.12 Les inscriptions se feront en ligne par ebad ou badnet. **Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce pour les 2 joueurs ou joueuses de la paire.** Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.

Art.13 Les volants sont à la charge des badistes, à partage égal entre les deux badistes/paires. Le volant officiel est le : « RSL - Grade 3 » (plume).

Art.14 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout.e badiste pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.15 Tout.e participant.e doit se faire pointer dès son arrivée. Si un.e badiste souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.

Art.16 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.

Art.17 Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

Art.18 Si un.e badiste souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Art.19 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Art.20 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Comité d'Organisation vous remercie par avance en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.